32

Sillery (de)

MOTION D'ORDRE
DE M. SILLERY,

Dans la séance du premier mai, de la Société des Amis de la Constitution.

OPINION
DE M. SILLERY,

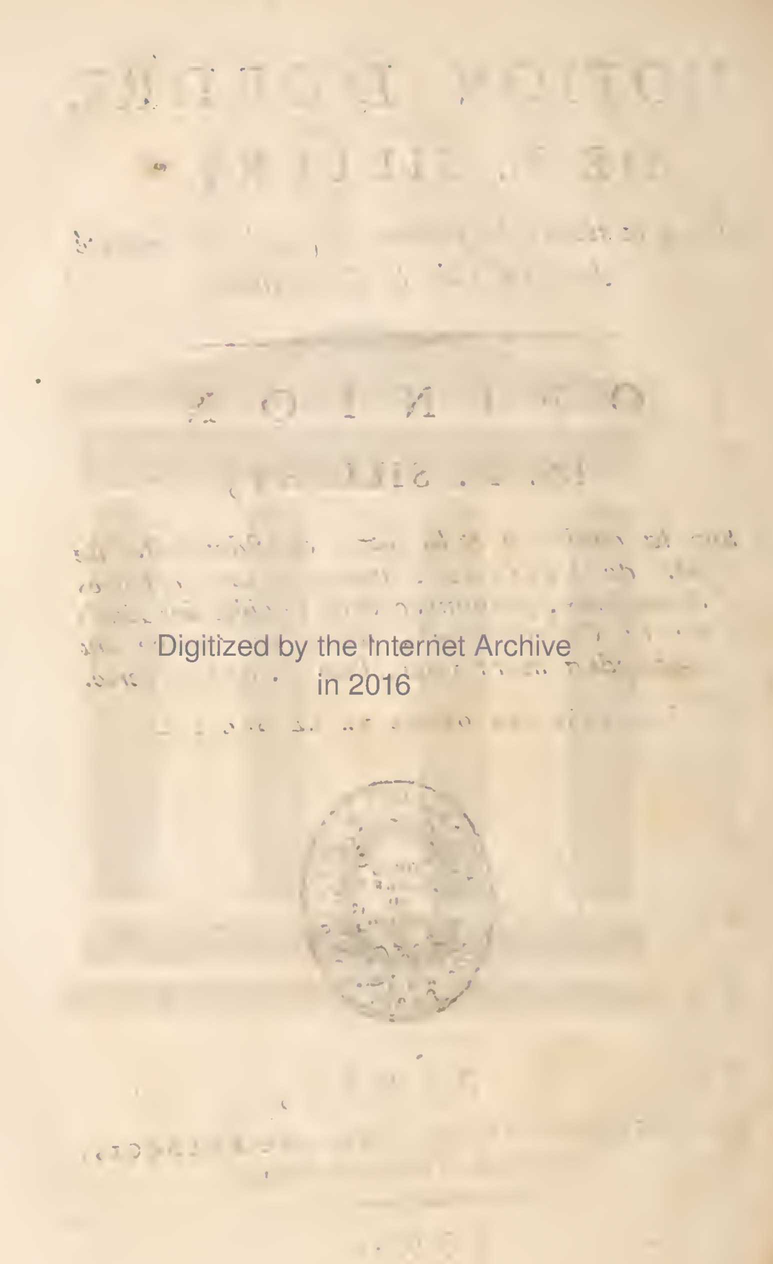
Sur la coalition et la lettre confidentielle de M. de LESSART*, ministre des affaires étrangères, prononcée à la Société des Amis de la Constitution, dans sa séance du mercredi 7 mars 1792, l'an 4e. de la liberté.*

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.

1792.



MOTION D'ORDRE.

MESSIEURS,

Si vous avez connoissance des lettres officielles de l'empereur, qui ont été communiquées hier à l'assemblée nationale, ainsi que de celles de M. de Lessart, sans doute vous ne balancez pas sur le sentiment que doit vous faire éprouver cette ridicule correspondance, et elle ne peut vous inspirer que le mepris ou la pitié. — Cependant je crois qu'il est extrêmement essentiel que vous fixiez un jour pour l'examen de ce grand œuvre diplomatique, et je propose à la société d'ajourner à dimanche prochain la discussion du manifeste de l'empereur d'Allemagne contre la société des Jacobins de Paris; car, à la première audition de cette étonnante production, je n'ai vu, dans les lettres de M. le chancelier de la cour et de l'empire, prince de Kaunitz-Ritzberg, que l'effroi que lui cause la société des amis de la constitution, laquelle, suivant son avis, est la source des troubles qui règnent en France.

Il est nécessaire, messieurs, d'avoir ces lettres sous les yeux pour en approfondir le sens et en remarquer le style : nous devons les examiner avec la plus scrupuleuse attention; car nous voilà, sans nous en douter, l'objet des plus sérieuses négociations. Vous n'auriez jamais pensé, messieurs, que de paisibles citoyens, qui s'assemblent pour ne s'occuper que du bonheur de leurs compatriotes, eussent engagé Léopold, empereur d'Allemagne, à manquer aux traités qui l'attachoient à la France; —

que l'effroi que les Jacobins lui causent, l'eut engagé à conclure une ligue offensive avec le roi de Prusse, à Pilnitz. Eh bien ! messieurs, vous verrez, par la lettre officielle de M. le chancelier de la cour et de l'empire, que c'est nous qui désolons la France, et que toute l'Europe va se confédérer pour s'opposer à la société des amis de la constitution, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris ; car il est essentiel de vous faire remarquer que dans toute la lettre de M. de Kaunitz, il n'est pas question des prétentions des princes possessionnés en Alsace, et que l'empereur se réserve d'en faire mention, lorsque la confédération qu'il dit avoir rassemblée contre les Jacobins, sera réunie. —

Je me suis dit, en réfléchissant sur le nouvel ennemi que nous venons de découvrir à Vienne : sont-ce les Jacobins qui remplissent les places dans le ministère ? — Non.

Sont-ce les Jacobins qui obtiennent toutes les places de l'administration à la nomination du pouvoir exécutif ? Messieurs, c'est à vous de répondre. (*Non, non, de toutes parts.*) Sont-ce les Jacobins qui ont émigré à Coblentz, et qui ont accaparé une grande partie de notre numéraire ? — Je ne le crois pas.

Sont-ce les Jacobins qui composent des pièces de théâtre, dans lesquelles on trouve des passages qui retracent l'état de l'esclavage dont nous sommes délivrés, et qui y applaudissent avec transport ? Non certainement.

Sont-ce les Jacobins qui, ministres d'un Dieu de paix, prêchent par-tout la discorde, l'inexécution des loix, et qui espèrent entraîner le peuple à la révolte, en alarmant sa conscience ? Non encore.

Sont-ce enfin les Jacobins qui, après avoir prêté le serment civique, après avoir juré de mourir pour la défense de la constitution, ont lâchement abandonné les drapeaux qui leur étoient confiés, pour aller se joindre à cette horde d'insensés sur nos frontières? Non, toujours non.

Mais il me semble que ce sont tous ces griefs qui offensent la nation, qui la tiennent dans l'état d'effervessence où elle se trouve. Oh ! M. de Kaunitz, je crois que vous êtes mal informé de ce qui se passe en France.

Qu'avons-nous donc fait pour être l'objet de la terreur de Léopold et du roi de Prusse? car, M. le chancelier de la cour et de l'empire a notifié les craintes de Léopold, et M. le baron de Goltz a fait part à son excellence M. de Lessart, de la résolution du roi de Prusse. — Fidèles observateurs de la constitution que nous avons juré de défendre, nous avons un œil attentif sur tous les traîtres dont nous sommes entourés. — Messieurs, c'est pour examiner leur conduite infâme que je demande que la discussion soit ouverte dimanche prochain. J'ai quelque droit à faire cette motion; car je vous prie de vous rappeler que je vous avois annoncé cette réponse il y a près de trois semaines. Si, dans cette motion d'ordre, j'ai affecté de jeter quelques ridicules sur cette correspondance, c'est qu'on y voit à chaque phrase les plattes répétitions des inepties qu'on ne cesse de publier depuis un mois.

Je demande la parole pour la discussion, et j'y prendrai le ton d'un homme libre et d'un surveillant exact; il est temps de rendre publiques toutes nos opinions, et d'apprendre enfin aux ministres qu'ils ne peuvent plus nous abuser.

Opinion sur la coalition et la lettre de M. de Lessart.

Messieurs,

Les lettres officielles de M. de Lessart et de M. de Kaunitz, objet de la discussion qui s'ouvre aujourd'hui, ne sont que le dénouement de la comédie politique qui dure depuis quelques mois, et il ne vous sera pas difficile d'en reconnoître les principaux acteurs dans cette coalition de quelques membres du corps constituant avec les ministres actuels. A l'époque où les citoyens opprimés n'avoient pas le droit de manifester leurs pensées, cette détestable intrigue auroit culbuté toute la France, et les meilleurs citoyens en auroient été les victimes; mais aujourd'hui, instruits des trames perfides que l'on ourdit contre nous et notre liberté, nous aurons le courage de résister aux complots et de démasquer les intrigans.

C'est une tâche pénible et laborieuse de vouloir dévoiler les manœuvres criminelles employées contre nous; mais le danger est trop pressant: il faut que la nation apprenne qu'elle est, sans s'en apercevoir, l'instrument aveugle dont on veut se servir pour la faire retomber dans l'esclavage; que l'on cherche à la harceler, à la fatiguer par toutes sortes de moyens, dans l'es-

pérance de lui faire regretter la tranquillité léthargique où le despotisme l'avoit réduite.

J'ai donc cru essentiel, messieurs, de vous présenter le tableau rapide et fidèle des événemens qui se sont succédés depuis plusieurs mois. J'aurois pu me dispenser de remettre sous vos yeux plusieurs faits qui vous sont connus ; mais j'ai pensé que dans une opinion sur un objet aussi important, il falloit tout dire, pour mettre parfaitement au courant ceux qui, ignorant les intrigues de la cour, restent dans l'incertitude sur les causes qui ont produit des résultats aussi bisares.

La société des amis de la constitution doit son institution au patriotisme de quelques membres de l'assemblée constituante, qui furent effrayés de voir l'influence que les ennemis de la révolution prenoient dans l'assemblée. Bientôt ils associèrent à leurs travaux les citoyens qui, professant les mêmes principes qu'eux, vouloient la liberté et l'égalité. Il existoit alors dans l'assemblée deux partis très-opposés, dont l'un fut désigné sous le nom d'aristocrate, et l'autre sous celui de patriote. Il n'y avoit, dans les commencemens de la révolution, aucune nuance dans ces deux partis; mais plus la révolution faisoit de progrès, plus elle faisoit naître d'opinions différentes, qui se modifioient suivant les intérêts de chaque individu. On vit donc, dans le parti aristocrate, les modérés et les impartiaux, et le parti patriote eut aussi à rougir des ministériels.

Parmi ceux qui parurent fidèlement attachés aux patriotes, il existoit une coalition peu nombreuse. Pendant long-temps elle fut l'ame de ce parti; quelques talens, de la facilité à parler,

et un dévouement factice, mais qui paroissoit sans bornes pour le bien public, leur méritèrent trop long-temps votre amitié et votre estime : vous n'aviez pas encore pénétré le secret de ces ambitieux; car c'est le nom seul qui leur convient ; ils vous ont prouvé, par leur conduite, que jamais le bonheur public n'entra pour rien dans leurs spéculations; ils se jettèrent à corps perdus dans le parti patriote, parce qu'ils jugèrent que le parti de la raison seroit le plus fort, et qu'ils avoient besoin d'appui pour le succès du plan qu'ils avoient formé. Ils ne desirèrent la révolution que pour s'élever sur les ruines de l'ancien régime, et ils commencèrent à dévier des véritables principes qu'ils avoient eu l'air d'adopter si long-temps, à l'époque où ils crurent avoir fasciné vos yeux et subjugué toutes vos opinions. Mirabeau n'avoit pas été leur dupe, et lorsqu'il menaça de combattre les factieux de tous les partis, c'étoit à eux seuls que s'adressoit cette horrible apostrophe, et ils en sentirent si bien le danger, qu'ils cherchèrent à perdre Mirabeau dans votre esprit, en vous persuadant qu'il avoit outragé la société entière. Pendant deux ans ils soutinrent le caractère qu'ils avoient pris, avec cette constance et cette profondeur qui n'appartient qu'à ceux qui n'ont pour but que leurs intérêts ; car, messieurs, lorsque l'on s'abandonne à la cause publique, on peut quelquefois se tromper par zèle, s'égarer dans les moyens ; au lieu que l'ambitieux, toujours froid et insensible sur l'intérêt public, ne calcule jamais que ce qui peut lui etre utile pour arriver au but qu'il s'est proposé. Cependant l'époque de la fin de la session de l'assemblée constituante approchoit ; plusieurs décrets, absolument contraires à leur ambition, avoient été rendus ; les

places à la nomination du peuple ne pouvoient les satisfaire ; ils étoient perdus dans le parti de la cour ; l'événement inattendu du 21 juin vint leur rendre toutes leurs espérances; le roi, trompé, abusé par tout ce qui l'entouroit, s'évada pendant la nuit; et le peuple françois témoigna publiquement l'indignation que lui causoit une démarche aussi coupable. La coalition sentit que jamais elle ne trouveroit une occasion plus favorable pour satisfaire ses projets ambitieux; elle la saisit avec transport.

Vous ne tardâtes point, messieurs, à vous apercevoir que les principes de ces intrépides défenseurs du peuple commençoient à fléchir sous l'influence de la cour ; ils virent également qu'ils étoient démasqués à vos yeux, et dès-lors, ils formèrent le projet d'anéantir cette société, le berceau de la réputation qu'ils avoient acquise. —

Ils parvinrent à se faire associer au comité de constitution, chargé de rédiger l'acte constitutionnel, et vous n'ignorez aucune de leurs intrigues pour faire adopter à l'assemblée des articles qui leur étoient favorables, et le désespoir qu'ils eurent de voir une partie de leurs espérances déçues.

Mais ce que les ambitieux rédoutent le plus, c'est l'œil surveillant qui les observe. Il leur étoit essentiel de détruire *les Jacobins: je me sert de cette dénomination, car ce nom nous est diplomatiquement accordé*; mais ils se trompèrent dans leurs moyens, et le fatal événement du Champ-de-Mars, en portant momentanément un coup fatal à cette société, est devenu le jour de son triomphe, puisque c'est un des premiers exemples où la vérité et les principes ont triomphés

de toutes les cabales réunies pour les étouffer. La destruction des Jacobins, n'en doutez pas, messieurs, est un des articles de leurs marchés avec la cour; et certes, s'ils n'ont pas encore réussi, on ne peut leur en faire aucun reproche; car ils n'ont pas manqué une seule occasion de réjetter sur vous l s effets de leurs intrigues et de leur malveillance. —

Ils ont trouvé le secret de persuader au roi, qu'eux seuls étoient en état de faire jouer les ressorts de la machine politique; et le roi qui, pendant deux années, les avoit considéré comme les plus dangereux de ses ennemis, tout en les abhorrant, a cru pouvoir en retirer au moins quelques services du moment. — Il a admis dans son conseil secret plusieurs d'entr'eux, et les ministres, pour la plupart sans talens et sans connoissances, se sont laissé guider, et ont commis toutes les fautes qui, dans ce moment, sont les causes de l'anarchie passive qui existe. —

Je suis entré dans ce détail, messieurs, parce que j'ai cru qu'il avoit un rapport immédiat avec l'évènement actuel, et que j'ai pensé qu'en discutant sur notre position, il étoit nécessaire de développer les intrigues ministérielles, que nous devons regarder comme les causes premières de nos embarras. J'ai d'ailleurs l'espoir que le roi lira cette opinion, et qu'il apprendra que nous sommes inquiets de le voir entouré de personnes qui ne sont capables que de lui donner les plus perfides conseils; que nous serons toujours sur nos gardes sur tous les projets qu'ils auront dirigés; qu'ils ont trop ouvertement manifesté leur envie de commander, et que nous ne pouvons leur dire trop publiquement que nous sommes très-décidés à ne jamais avoir en eux

aucune confiance. Nous sommes également trop instruits de la constitution, pour ne pas savoir que le roi est entièrement le maître du choix de ses ministres; mais en même-temps ne nous est-il pas permis d'espérer, qu'éclairé par les suites des perfides conseils qu'il a trop long-temps suivi, il sentira que ce n'est que parmi les véritables amis du peuple qu'il prendra ceux qui, par leur état, doivent veiller à ses intérêts.

Maintenant, messieurs, nous allons examiner quelles ont été les suites de toutes ces intrigues de cour; car, je le répète, c'est à elles seules que nous devons attribuer nos embarras actuels. —

La conduite scandaleuse des frères du roi, de M. de Condé, et de tous les ci-devant nobles, devoit à la fin lasser la patience de la nation qui, dans les premiers momens, avoit eu pitié de leur orgueil et de leurs prétentions. Tant qu'on ne pouvoit leur reprocher que leur incivisme, ils furent méprisés; mais l'époque où ils commencèrent à chercher des appuis dans les cours d'Allemagne, fut sans doute celle où nous devions faire cesser des manœuvres aussi coupables.

Les premiers chez lesquels ils trouvèrent un asyle, furent les princes possessionnés en Alsace, les mêmes qui formoient des demandes que leur refusent les traités qu'ils réclament. Ces princes, sans moyens et sans forces, crurent commencer leur vengeance contre la France, en ayant l'air de soutenir des rebelles dans leurs projets insensés; ceux-ci, par leurs intrigues, trouvèrent quelques appuis à la cour des princes qui, alarmés des progrès de la liberté, crurent déjà être arrivés à l'époque funeste où ils alloient cesser d'avoir des esclaves autour d'eux.

Le roi de Suède, l'impératrice de Russie, manifestèrent ouvertement quelques actes de protection en leur faveur ; et enhardis par ces espérances, ils trompèrent la plupart des ci-devant nobles, qui ne rougirent pas d'abandonner leurs drapeaux et leur patrie, avec le coupable projet d'y porter le fer et le feu.

Les nouvelles que l'on recevoit journellement de Coblentz, annonçoient des rassemblemens armés, des amas d'armes, de munitions, et une confédération d'alliés qui devoient se réunir contre la France.

L'on apprit que l'empereur et le roi de Prusse avoient eu une entrevue à Pilnitz, et que les parties contractantes avoient formé une ligue entr'elles pour attaquer la France et modifier notre constitution.

Pendant ces époques, on laissoit pénétrer ici que l'établissement de deux chambres, et le rétablissement de la noblesse sans aucun privilège, suffiroient pour raccomoder les deux partis ; mais à la manière dont ces inductions étoient reçues, ils s'aperçurent facilement que les François seroient inébranlables sur ces deux articles. Les mécontens redoublèrent d'efforts : nous étions informés que leurs agens étoient accueillis. Notre numéraire s'écouloit avec rapidité ; étoit-il pas de la sagesse de la nation de mettre un terme à tant d'offenses répétées? L'assemblée nationale rendit son décret contre les émigrans. Ne dûmes-nous pas être vivement alarmés de voir ce décret salutaire paralysé par le *veto* du roi ? Cette société s'en expliqua ouvertement, et la France entière marqua son mécontentement de voir rejetter une mesure qui, sans doute, en au

roit ramené un grand nombre, et qui auroit arrêté le reste.

Pourquoi le cabinet des Tuileries s'est-il opposé à cette loi salutaire ? Il est de la dernière évidence que, si ce fantôme d'émigrans n'existoit plus, le calme et la tranquillité renaîtroient en France ; car quel prétexte auroient les puissances voisines de chercher à nous troubler, nous qui, par notre constitution, voulons être en paix avec toutes les nations du monde ? Il ne s'est opposé à ces sages mesures que pour nous maintenir dans l'état d'inquiétude et d'effervescence qui lui est nécessaire pour opérer les changemens qu'il desire dans les bases de notre constitution. Toutes ces observations ont été faites ici ; elles y seront répétées sans cesse : il n'est donc pas étonnant que nous soyons éternellement le sujet des plaintes des ministres et de leurs adhérens, puisqu'il est certain qu'ils ne peuvent rien faire contre les intérêts de la nation, sans être ici publiquement démasqués.

Un autre ennemi, non moins dangereux, accable la France de calamités, parce que les maux les plus incurables sont ceux qui sont excités par la conscience alarmée. Les prêtres fanatiques n'ont point encore perdu leur empire. D'un bout du royaume à l'autre ils prêchent la discorde : ils engagent le peuple à la révolte ; ils empêchent le payement des contributions ; ils alarment les consciences : de tels délits ne devoient-ils pas éveiller la sollicitude de l'assemblée nationale ? Elle prononce un décret répressif ; il est encore paralysé, parce que, suivant l'infâme système adopté par ceux qui veulent un changement dans notre constitution, ils sont convaincus qu'il ne peut s'opérer, qu'autant que toutes les branches de l'administration entravées, le peuple lui-même,

fatigué de tant d'obstacles à son bonheur, croira y trouver le remède en demandant un autre gouvernement. Cependant, messieurs, vous verrez dans la correspondance de M. de Kaunitz, qu'il accuse directement les Jacobins d'entretenir les divisions intestines, et, qui auroit pu l'imaginer ? de soutenir de tout leur crédit les prêtres réfractaires.

Ce fut quelques jours auparavant ce fatal *veto*, que l'assemblée sollicita le roi de faire connoître à l'électeur de Trèves l'irrégularité de ses procédés, et combien la nation en étoit offensée. L'électeur, effrayé de l'explication, s'adresse à l'empereur, qui, sans balancer un moment, ordonne au général Bender de secourir l'électeur, s'il étoit attaqué.

Ces nouvelles parviennent à l'assemblée nationale, qui, fatiguée de toutes ces ruses diplomatiques, si éloignées de la franchise et de la bonne-foi que nous voulons dans nos négociations, prend l'arrêté par lequel elle prie le roi de vouloir bien avoir une explication positive avec l'empereur sur tous les griefs que la nation avoit contre lui. Quelques jours après, le roi fait part à l'assemblée qu'il a demandé à l'empereur des explications positives ; mais qu'il a cru devoir y employer les ménagemens que les grandes puissances se doivent entr'elles.

C'est, messieurs, le dénouement de toute cette intrigue que nous allons maintenant examiner.

Cependant, messieurs, je dois vous rappeler en ce moment qu'il y a plus de trois semaines que la réponse de l'empereur étoit annoncée, et que l'on en connoissoit déjà la teneur. Je vous prie de faire vos réflexions sur une circonstance aussi singulière, et vous conviendrez

avec moi, pour la solution de ce problême, qu'il nous étoit plus facile de savoir ce qui se passoit dans les comités secrets de Paris, que de pénétrer le secret du cabinet de Vienne. Il est encore essentiel de vous rappeler quelques faits qui ont précédé la réponse de l'empereur, et qui jettent un grand jour sur cette étonnante missive. Vous devez vous rappeler le discours de M. Dubois de Crancé, dans lequel il dévoila une partie des intrigues de la cour. Depuis cette époque, tous les journaux ministériels se liguèrent contre la société des amis de la constitution, avec un acharnement remarquable : nous ne pouvions y répondre plus victorieusement, qu'en rendant le public témoin de nos séances; et près de douze cents citoyens qui y assistent journellement, peuvent être garants et de nos principes, et des motifs sacrés qui animent notre surveillance. L'assemblée nationale, alarmée des troubles intérieurs, avoit demandé au ministre de ce département un rapport sur les causes de tous ces mouvemens. Les sociétés patriotiques furent désignées, dans ce rapport, comme des barrières et des obstacles aux autorités constituées. Les ministériels de l'assemblée saisirent avec transport cette occasion de se réunir les jours où l'assemblée n'auroit pas de séance, et de ne faire qu'une société fraternelle, où toutes les opinions se confondroient. On proposa à tous les membres de promettre de ne jamais se trouver à aucune société; et après des débats aussi longs qu'inutiles, l'assemblée eut le bon esprit de passer à l'ordre du jour sur toutes ces puériles motions. Nos détracteurs employèrent toutes les manœuvres d'usage pour exciter des mouvemens partiels dans la capitale, qu'ils rejettoient sur

nous. On espéroit que la garde nationale, insultée, perdroit patience, ou que le tumulte deviendroit assez violent pour exiger le déploiement de la force armée; mais la présence de M. Pétion déconcerta ce projet; et les Jacobins, toujours calmes au milieu de ces orages, recommandoient la paix et l'ordre à leurs concitoyens, leurs démontroient que ces mouvemens étoient des piéges qu'on leur tendoit. C'est à cette époque que le terme fatal où nous devions avoir connoissance de l'office de l'empereur, est arrivé; et nous allons maintenant examiner si, dans cette correspondance, il ne seroit pas possible d'y reconnoître une suite du système adopté depuis quelques mois.

M. de Lessart commence par prévenir l'assemblée nationale, que la lettre qui va lui être communiquée est celle qu'il avoit écrite à M. l'ambassadeur de France à Vienne, et qui devoit être *confidentiellement* communiquée à M. de Kaunitz. Il se plaint de l'indiscrétion de ce ministre, qui a rendu publique une lettre qui avoit été *confidentiellement* communiquée.

Nous devons d'abord une réponse à M. de Lessart sur cette explication de sa part.

Il étoit chargé par le roi, d'après l'invitation que lui en avoit fait l'assemblée nationale, de demander à l'empereur des explications positives et absolues sur sa conduite envers nous. Il me semble qu'il devoit, dans cette missive importante, et portant la parole au nom d'une grande nation, s'expliquer avec l'énergie et la franchise qui conviennent aux négociations d'un peuple libre, qui, par sa constitution, a juré de ne jamais troubler le repos des nations, dans le dessein de s'agrandir, qui ne veut mettre

aucun détour dans ses négociations, et qui, quand il a des griefs, doit les expliquer nettement et demander des réponses positives. Nous ne voulons plus faire la guerre maintenant pour un couplet de chanson ; mais nous la voulons contre la puissance insensée qui oseroit nous proposer des modifications à nos loix, ou se mêler de notre administration intérieure.

Il auroit dû nous ajouter qu'il n'avoit demandé le secret sur sa lettre, que parce qu'il avoit jugé lui-même combien elle étoit indigne de la majesté du peuple françois. Si réellement M. de Kaunitz l'a rendu publique sans son aveu, cette publicité est la satyre la plus amère que l'on en peut faire, parce que M. de Kaunitz n'a pu avoir eu d'autre objet que de discréditer le cabinet des Tuileries, en publiant sa foiblesse et son peu d'énergie. L'assemblée nationale avoit annoncé assez publiquement le vœu de la nation, et M. de Lessart auroit pu se dispenser d'exiger que sa lettre fût *confidentiellement* communiquée, si son style avoit été calqué sur l'arrêté de l'assemblée nationale. Au surplus, M. de Lessart, étonné de quelques applaudissemens qu'un ou deux passages de sa lettre lui ont attiré, s'est trompé s'il a cru que sa lettre étoit généralement approuvée : ces applaudissemens qu'il a reçu doivent lui prouver que la nation est juste, qu'elle approuve avec discernement, mais qu'elle juge également avec sévérité.

Messieurs, la circonstance où nous sommes est peut-être la plus importante de celles où se trouvera la nation. Depuis l'époque de la liberté françoise, c'est la première explication sérieuse que nous avons avec une puissance étrangère. Nous devons imprimer sur cette négociation le

sceau de la liberté. L'égalité politique, que nous avons regardée comme une des bases fondamentales de notre constitution, doit être ici respectée ; c'est en reconnoissant que nous n'avons pas le droit de faire des leçons à nos voisins, que nous devons leur apprendre que nous n'en devons pas recevoir d'eux.

M. de Lessart dit, *que la déclaration de M. le prince de Kaunitz, du 21 décembre, a causé, au premier moment, la plus grande agitation, parce que l'on a cru remarquer dans le langage de la cour de Vienne, le ton de la menace.*

Vous croyez, M. de Lessart, avoir reconnu, dans l'office de l'empereur, *le ton de la menace*, et vous y répondez par des notes que vous envoyez *confidentiellement.* Depuis quand la France est-elle aussi discrète, quand elle se croit offensée ou menacée ? Est-ce le ton que vous deviez prendre ? et n'avons-nous pas le droit de vous demander compte de la dignité nationale que vous venez de compromettre ?

Vous croyez, pour justifier votre opinion, devoir entrer dans quelque détail. *Vous dites que ce fut au mois de novembre que vous avez fait part au ministère autrichien de l'invitation formelle que le roi venoit de faire à l'électeur de Trèves, de dissiper les rassemblemens de troupes qui se faisoient chez lui, et que vous aviez demandé, au nom du roi, que l'empereur voulût bien interposer ses bons offices et son autorité pour engager l'électeur à cet acte de justice ;... que l'on a paru indifférent, à Vienne, à tous ces mouvemens, ce qui leur a donné plus de force et d'importance ;..... que lorsque l'assemblée nationale s'est adressée au roi pour lui indiquer le vœu qui se manifestoit de toutes*

parts, l'électeur, alarmé, a réclamé la protection de l'empereur, et que ce prince avoit sur le champ, sans aucuns éclaircissemens préalables, donné l'ordre au maréchal de Bender de secourir l'électeur s'il étoit attaqué.

Après être entré dans ce détail, M. de Lessart a l'attention extrême de motiver à M. de Kaunitz la réponse qu'il doit faire à ce reproche. *Il dit qu'il savoit, à la vérité, qu'en même temps que l'empereur donnoit cet ordre, il faisoit dire à l'électeur de se mettre en régle vis-à-vis des émigrés, et de suivre l'exemple de ce qui s'étoit passé aux Pays-Bas; qu'il savoit également que c'étoit à l'accomplissement préalable de cette condition qu'étoient subordonnés les secours que le général Bender devoit porter à l'électeur, dans le cas d'une attaque ultérieure de notre part.*

On ne sait comment M. de Lessart avoit pu savoir tout ce qu'il vient de dire, puisqu'il demande à M. l'ambassadeur de France, *pourquoi cette disposition n'avoit pas été exprimée dans la note qui lui avoit été remise.*

Puisque la note de M. de Kaunitz gardoit le silence sur tout ce que M. de Lessart annonce qu'il savoit, dans l'explication que ce ministre nous a donnée, il auroit dû nous instruire si c'étoit *confidentiellement* qu'il en avoit été informé;.. sans cela, il nous est impossible de ne pas conclure que tout le passage de la lettre de M. de Lessart, que je viens de citer, ne peut être regardé que comme le résultat, ou d'une correspondance secréte entre les deux cabinets, ou d'une connivence entre eux, puisqu'il indique positivement à M. de Kaunitz la réponse qu'il doit faire à ses observations.

Ce paragraphe de sa lettre est terminé par

une phrase qui me donnera encore l'occasion de faire une courte réflexion. Il dit que *tout ce que l'électeur est obligé de faire pour se conformer à l'ordre qui est établi dans les Pays-Bas, dément les assertions qu'il s'étoit permises, et prouve, d'une manière bien manifeste, l'état vraiment hostile dans lequel les émigrés se trouvoient dans ses états.*

Vous convenez que les émigrés étoient dans un état vraiment hostile, et ce n'est qu'à cette époque que l'on chasse l'envoyé prévaricateur résident à la cour de l'électeur.

M. de Lessart, qui sait ce qui se passe à Vienne, auroit pu, je crois, être également instruit de ce qui se passoit à Coblentz. Tout Paris étoit informé des préparatifs des émigrés, et cependant M. de Vergennes conservoit sa place! et au moment où il est rappelé, ce même ministre devient un de nos paladins de Coblentz. Je laisse, messieurs, à chacun de vous d'en tirer les conséquences.

Continuons notre examen.

M. de Lessart ne peut passer sous silence le passage de la note officielle où l'électeur de Tréves articule qu'il est aisé de reconnoître que le roi n'étoit pas libre lorsqu'il a souscrit l'office qui lui a été remis de la part de sa majesté. Cette manière de s'exprimer n'auroit pas dû faire obtenir si facilement à l'électeur de Trèves la protection qu'il réclamoit.

Le ressentiment de M. de Lessart est bien calme, lorsqu'un prince, comme l'électeur de Trèves, ose outrager la nation dans son représentant héréditaire, en supposant que l'acceptation qu'il avoit faite solemnellement de la constitution, n'avoit pas été libre de sa part. Est-ce

le ton que les agens de la nation doivent prendre quand ils ont l'honneur de parler en son nom? Nous sommes, sans doute, bien résolus de conserver, dans nos relations avec les puissances voisines, le ton de la fraternite et de l'amitié que nous leur avons jurée ; mais quand l'honneur national est compromis, c'est au ministre qui stipule pour nous de rappeler celles qui s'égarent au respect qui nous est dû.

M. de Lessart passe ensuite au dernier paragraphe du 21 décembre ; et cet article, à la lecture, lui a fait naître plus d'une réflexion, et lui a laissé de profondes impressions. *Il y est dit que l'empereur est trop attaché à sa majesté chrétienne, et prend trop de part au bien-être de la France et au repos général, pour ne pas vivement desirer d'éloigner cette extrémité et les suites infaillibles qu'elle entraîneroit, tant de la part du chef des états de l'empire germanique, que de la part des autres souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes.*

Je me réserve de répondre à ce paragraphe dans l'examen de la lettre à M. de Kaunitz. Mais maintenant ce sont les rêflexions et les profondes impressions qu'il a causées à M. Lessart qu'il faut examiner.

Il ne conçoit pas comment des voies de fait particulières, commises peut-être par quelques municipalités, devroient intéresser toute l'Europe, tandis que, ainsi qu'il l'a déjà observé avec un peu de bienveillance, ces sortes d'événemens se terminent toujours à l'amiable.

On a, dit-il, été frappé de ces expressions:

ces souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes ;... il a cru y voir l'indice d'une ligue formée à l'insçu de la France, et peut-être contre elle ;.. il est étonné que l'empereur, beau-frère et allié du roi, n'ait point fait part de ce concert, à la tête duquel l'empereur paroît être placé.

Ces réflexions le conduisent *naturellement* à confier à M. l'ambassadeur de France une inquiétude qui déjà occupoit les esprits, et à laquelle les paroles qu'il vient de citer ont donné beaucoup de force.. *On craint qu'il n'existe une ligue formée entre les principales puissances de l'Europe, dans la vue d'apporter quelques changemens à la constitution françoise ; que l'on prétend que ces puissances ont dessein de provoquer l'établissement d'un congrès où cet objet seroit traité entre elles. Enfin il prétend que l'on suppose que, réunissant leurs forces et leurs moyens, elles voudroient contraindre le roi et la nation à accepter les loix qu'elles auroient faites.*

Toute cette tirade que je viens de citer est artificieusement présentée par M. Lessart ; il a grand soin, dans les phrases qui suivent, de se disculper d'avoir une pareille opinion de l'empereur ; car il ajoute :

Qu'il ne doute pas que les émigrés n'ayent souvent présenté ce projet, comme la chose du monde la plus pacifique et la plus facile à exécuter ; *mais qu'il ne sauroit se persuader qu'il ait été si facilement accepté, et qu'il ne peut croire sur-tout que l'empereur, animé comme il est par des vues de sagesse et de justice, ait pu se prêter à de semblables idées.*

C'est M. de Lessart, ministre de France, qui, au lieu de demander une explication positive contre l'infraction manifeste de l'empereur à ses traités avec nous, cherche à le disculper, et qui certainement donne, dans cette occasion, une grande preuve de son attachement à l'empereur, puisque, ainsi que l'a dit cebon Helvétius dont vous voyez le buste, il aime mieux croire ce que l'empereur lui dit, que les faits qu'il a, ainsi que toute l'Europe, sous les yeux.

Ce seroit vainement, continue M. de Lessart, *que l'on entreprendroit de changer, par la force des armes, notre nouvelle constitution; elle est devenue, pour la grande majorité de la nation, une espèce de religion qu'elle a embrassée avec enthousiasme, et qu'elle défendroit avec l'énergie qui appartient aux sentimens les plus exaltés. Ceux qui voudroient entraîner les puissances étrangéres à des mesures violentes, ne cessent de répéter que la France est pleine de mécontens qui n'attendent que l'occasion pour se déclarer. Il y a beaucoup de gens qui souffrent et se plaignent; mais ce que je crois fermement, et ce qu'attesteront avec moi tous ceux qui connoissent la disposition actuelle des esprits, c'est qu'au premier moment où la constitutien seroit attaquée, il n'y auroit plus qu'un seul parti, qu'un seul sentiment, qu'un seul intérêt; et la plupart des mécontens se réunissant à la cause commune en deviendroient les plus ardens défenseurs.*

Ce passage de la lettre de M. de Lessart a été applaudi assez universellement; cependant je dois lui faire observer qu'en convenant que la constitution étoit devenue une espèce de religion *pour la grande majorité de la nation*, il indique qu'il

existe une minorité susceptible de s'augmenter, et sur laquelle on peut fonder des espérances. Dans l'examen scrupuleux que nous faisons de cette lettre, il n'entre aucune animosité de notre part. Nous devons nous plaindre du ministre qui ne soutient pas la dignité de la nation, et nous devons applaudir aux phrases qui peignent l'expression de nos cœurs. Si M. de Lessart, au lieu de sa longue er insignifiante épître, s'étoit contenté de ce paragraphe de sa lettre, en le développant, et en y retranchant tout ce qui pouvoit faire croire que la nation entière n'adoptoit pas le nouveau gouvernement, il y auroit trouvé un texte assez étendu pour faire à l'empereur la lettre que la circonstance et la dignité de la nation exigeoient.

A la suite de ce passage, quel fut l'étonnement de l'assemblée, d'entendre le ministre faire confidentiellement l'aveu de l'indiscipline de notre armée, de la pénurie de nos finances, de nos troubles intérieurs !. . Il convient de tous ces faits ; car après avoir dit qu'on exagéroit beaucoup notre position, *il veut bien ne pas se dissimuler que nos embarras sont grands* ; *mais le fussent-ils davantage, on se tromperoit beaucoup*, dit-il, *si l'on croyoit pouvoir dédaigner la France et la menacer sans inconvéniens.*

Je conçois qu'un ministre, en faisant un pareil aveu, devoit desirer le secret sur une telle correspondance ; car, s'il peut nier, dans cette occasion, sa malveillance, il ne peut disconvenir de son impéritie ; et je me contenterai de lui dire, qu'un tel secret, *s'il portoit sur des faits notoires*, ce que je suis bien éloigné de croire, ne doit pas même se confier dans un trou fait dans le sable,

sans craindre le sort de Midas, et l'indiscrétion des roseaux.

Il est essentiel, MM., de ne pas laisser accréditer des assertions aussi fausses. On parle de l'indiscipline de l'armée ; peut-on donner ce nom à l'effervescence qui a régné dans presque tous les régimens, dont la fidélité pour la nation ne peut être jamais assez célébrée? Peut-on taxer d'indiscipline, la courageuse résistance que nos soldats ont apporté aux suggestions coupables qui leur ont été faites par tous leurs officiers? Lesquels sont les indisciplinés et les mauvais citoyens, de ceux qui ont lâchement abandonné leurs drapeaux, ou de ceux qui ont courageusement juré de mourir pour les défendre? Sans doute, c'est un crime impardonnable aux yeux des despotes qui n'ont jamais regardé les soldats que comme les instrumens nécessaires à leur ambition, de voir nos braves François détourner les yeux de dessus l'effigie exécrable du despotisme, et se précipiter aux genoux de la statue de la liberté : l'opinion que l'on a des François maintenant, est le thermomètre du patriotisme ; les généraux douteux vous diront qu'ils sont indisciplinés : consultez le brave Luckner, il vous dira que son armée est composée de soldats disciplinés, et qu'il seroit invincible avec eux.

L'on parle de la pénurie des finances ; il falloit dire de la rareté du numéraire métallique ; car il est faux que vos finances soient en mauvais état ; l'hipothèque certaine de vos assignats ne peut être mise en doute que par les agioteurs qui profitent des alarmes où ils vous jettent, et par ceux qui se bercent de l'espoir d'une contre-révolution chimérique. Déjà vous avez 425 millions de brûlés ;

ces 425 millions représentent une pareille somme de dettes que vous avez acquitées, et la rentrée successive des assignats finira par liquider la dette immense dont vous étiez écrasés. Si tous les François avoient connu les avantages de la nouvelle constitution, quelqu'un peut-il douter de l'état de splendeur où nous serions déjà? Et de quel œil la postérité verra-t-elle cette foule d'enfans ingrats qui ont désolé leur patrie, et préféré leur orgueil personnél à la gloire et à la prospérité des races futures? Dans quel état nos finances étoient-elles au moment de la révolution? Nous ne vivions que d'emprunts, d'anticipations, d'impôts onéreux dont le peuple étoit écrasé; et ces montagnes d'or qui refluoient sans cesse dans le trésor royal, étoient dissipées et partagées par cette foule de mécontens qui n'eurent jamais d'autres vertus que leur orgueil, et d'autres occupations que de fouler le peuple et de partager ses dépouilles. — C'est en imposer à l'Europe, que de consigner une telle phrase dans une lettre ministérielle, et je viens de prouver qu'elle est sans fondement.

A l'égard des troubles intérieurs, par quel hazard en est-il question dans une lettre du ministre des affaires étrangères? L'empereur a-t-il le droit ou le pouvoir d'interposer sa médiation ou sa force pour les faire cesser? Dans une lettre amicale, si M. de Lessart avoit voulu parler avec vérité, il auroit dit qu'il existe des mouvemens partiels dans différentes parties du royaume, occasionnés par les prêtres réfractaires que la cour a protégé; par les directoires des départemens, dont plusieurs ne sont pas dans le sens de la révolution; par les commissaires du roi auprès des tribunaux choisis par le pouvoir exécutif, et presque tous dans la

classe des aristocrates les plus prouvés; par les tribunaux eux-mêmes, dont la plupart sont également composés de gens regrettans l'ancien régime; par les feuilles et les libelles contre-révolutionnaires qui se débitent chaque jour, et dont la plupart sont payés par le ministère. Mais il auroit dû ajouter que l'esprit public étoit formé en France, et qu'à l'instant où les citoyens seroient éclairés sur les manœuvres de leurs ennemis, ils viendroient aisément à bout de maintenir les malveillans de toutes les classes.

Je le répète, le ministre de la France ne doit entretenir les puissances voisines que des objets qui intéressent sa sûreté et sa gloire; et il oublie qu'il est homme d'état, quand il entre dans des détails de l'administration intérieure, sur laquelle nul potentat du monde n'a et ne peut avoir aucune inspection. Poursuivons, messieurs, ce long, mais nécessaire examen. En me livrant à cette tâche laborieuse, j'ai eu le double objet de rétablir les faits, et de prouver aux ministres que nous réfléchissons maintenant sur nos intérêts, et qu'il sera dorénavant dangereux pour eux de s'écarter de la ligne qu'ils doivent suivre.

M. de Lessart dit à M. l'ambassadeur de France, qu'il lui a mandé *qu'on étoit frappé à Vienne du désordre apparent de notre administration, de l'insubordination des pouvoirs, du peu de respect que l'on témoigne quelquefois pour le roi*. Il ajoute : *il faut considérer que nous sortons à peine d'une des plus grandes révolutions qui se soient jamais opérée*, etc.

Cette phrase criminelle et ce qui suit, ne sont-ils pas une adhésion parfaite, de la part du ministre, à l'opinion qu'il dit que le cabinet de Vienne

à manifestée?... Et c'est le ministre de France qui annonce aux puissances étrangères que notre administration ne peut pas marcher, que les pouvoirs sont insubordonnés, et que l'on manque de respect au roi!

Après être convenu de tous ces faits, il attribue la cause de cette fermentation intérieure, dont la cour de Vienne paroît si blessée, aux émigrés, à leurs préparatifs, à leurs menaces, et à l'appui qu'ils ont trouvé dans les principales cours de l'Europe.

Il convient *qu'il y a eu une époque où leur cause, qui paroissoit liée à celle du roi, a pu exciter l'intérêt des souverains, et plus particulièrement celui de l'empereur; mais que le roi s'étant mis, par son acceptation de la constitution, à la tête du gouvernement, les émigrés n'ont dû intéresser que par leurs malheurs.........* Il ajoute *que l'office du 21 décembre, qui sembloit annoncer l'intention de les protéger, a produit une sorte d'explosion, et donné lieu à des soupçons et à des reproches; et sur qui tout cela retombe-t-il? Sur le roi; parce que la malveillance cherche à persuader qu'il existe entre sa majesté impériale et le roi une intimité parfaite, que toutes leurs démarches sont concertées; et qu'ainsi c'est le roi qui protège les émigrés et guide la coalition de toutes les puissances de l'Europe.*

Puisque M. de Lessart convient, devant toute l'Europe, que notre administration ne peut pas marcher, éclairons-le sur les obstacles qui entravent ses mouvemens. Disons-lui que la confiance du peuple envers ses administrateurs, est maintenant le seul moyen de le maintenir dans l'obéissance honorable qu'il doit à la loi, et que leur

astucieuse conduite l'entrétient dans l'état d'inquiétude inséparable de la méfiance qu'ils inspirent ; disons-lui que le peuple, convaincu que, dans toute occasion, les ministres n'ont d'autre ambition que de ressaisir une partie de l'autorité qu'ils ont perdue ; qu'ils protègent ouvertement tous ceux qui se sont voués par intéret au vil métier de calomniateurs du peuple, et que ses véritables défenseurs sont perpétuellement l'objet de leurs persécutions ; disons-lui que le *veto* sur le décret que l'assemblée nationale avoit sagement prononcé contre les émigrés, est la cause de ses soupçons ; que toutes les réponses de Vienne étant prévues et annoncées d'avance, on en conclut une connivence entre les deux cabinets ; disons-lui qu'au château des Tuileries, le roi est sans cesse entouré de personnes plus que suspectes dans leurs opinions, et que les vrais patriotes souvent y ont été insultés par les valets de la cour, vrais caméléons de leurs maîtres ; disons-lui enfin, que le peuple se croit trompé, trahi, quand, se livrant à la défense de la liberté, avec l'enthousiasme que ce noble sentiment peut seul inspirer, il aperçoit, par la correspondance du ministre, qu'on cherche tous les moyens de rendre nul et de paralyser son noble dévouement.

Il ose convenir que l'on manque de respect au roi ; je n'aurois jamais cru avoir à répondre à une pareille assertion, et qu'elle eût été consignée dans un office ministériel. Mais, messieurs, comme dans le paragraphe suivant de la lettre de M. de Lessart, il dit : *qu'une des choses dont le ministére autrichien paroît le plus choqué, est la licence des discours et des écrits, et qu'il prétend qu'un gouvernement où de pareils excès sont tolérés, est lui-même intolérable*, et que

M. de Kaunitz, dans sa réponse, prend le texte de la longue et plate diatribe qu'il fait sur les Jacobins, je crois être dans le droit de rélever une pareille assertion.

On connoîtroit bien mal l'esprit de la société des amis de la constitution, si l'on supposoit que nous avons le projet d'avilir la personne que nous avons constitutionnellement placée sur le trône. C'est précisément parce que nous nous intéressons à sa gloire, que nous l'avertissons avec courage des fautes commises par ses ministres. Lorsque la conjuration contre la liberté françoise fut découverte; lorsqu'après la journée à jamais mémorable du 14 juillet, le roi vint, le 15, au milieu de l'assemblée, qu'il lui confia ses alarmes, la nation, grièvement offensée, en fut-elle moins généreuse, et le roi eut-il à se plaindre des marques de respect qui lui furent prodiguées? Nous n'avons pas changé pour lui. Chef du pouvoir exécutif que la nation lui a confié, qu'il s'entoure d'honnêtes gens et de véritables amis du peuple, et bientôt il verra tous les ressorts du gouvernement en pleine activité; il entendra toujours la vérité des amis de la constitution, car nous sommes résolus de la dire toujours; et lorsque l'on verra ses ministres et leurs agens embrasser la défense du peuple et soutenir sa dignité, pour lors les Jacobins seront les premiers à lui prodiguer les éloges qu'il aura justement mérités.

Mais comment interpréter cet aveu qu'il fait lui-même, lorsqu'il dit qu'il y a eu une époque où la cause des émigrés paroissoit liée à celle du roi, ce qui a pu exciter l'intérêt des souverains, et plus particulièrement celui de l'empereur? N'est-ce pas applaudir à la démarche du

roi, du 21 juin ? n'est-ce pas insulter la nation, en doutant de sa souveraineté, puisqu'il suppose que des puissances quelconques avoient le droit d'interposer leur médiation et de faire cause commune avec le roi, qui, à l'époque du 21 juin, dont il prend la défense, avoit déja annoncé, par une circulaire, à tous les princes, son adhésion à la constitution.

M. de Lessart demande grace ensuite pour les libelles, et il assure qu'ils sont prodigieusement diminués, et qu'ils diminuent tous les jours. Il dit que l'indifférence et le mépris sont les seules armes avec lesquelles on doit combattre un pareil fléau. *L'Europe,* dit-il, *pourroit-elle s'agiter et s'en prendre a la nation françoise, parce qu'elle recèle dans son sein quelques déclamateurs ou quelques folliculaires, et voudroit-on leur faire l'honneur d'y répondre à coups de canon?* L'assemblée a, dit-on, ri et applaudi à cette phrase : j'avoue qu'elle ne m'a fait que pitié. J'y vois le ministre des affaires étrangères accusant sans cesse la nation, croyant toujours que ce sont les puissances voisines qui ont droit de se plaindre, et cherchant à obtenir notre grace par ses insipides remarques; et comme il veut cependant toujours croire que ce sont les libelles qui vont être la cause de l'armement de toute l'Europe, il assure *que s'il étoit possible qu'une si misérable cause entraînât les puissances étrangères dans une mesure aussi terrible que la guerre, qu'elle ne détruiroit pas la cause pour laquelle elle auroit été entreprise, et qu'au contraire, cela ne feroit que l'accroître et lui donner plus d'activité.*

Je me perds, messieurs, à la tâche que je me suis imposée de commenter une pareille épître,

qui, plus je la médite, plus elle me paroît indigne du ministre d'une grande nation.

Nous allons terminer notre examen par quelques observations sur les derniers paragraphes de la lettre de M. de Lessart, dans lesquels il dit *qu'il vient de proposer un grand mot, un mot qui occupe actuellement tous les esprits, un mot qui est l'objet des inquiétudes des uns et du desir des autres. Ce mot est la guerre. Il assure que le roi est à la tête de ceux qui y répugnent, et que son excellent esprit, d'accord avec son cœur, en repousse l'idée; mais que le roi a été vivement affecté de l'office du* 21 *décembre.*

Il fait entrevoir qu'il seroit possible que l'on en vînt à cette fatale extrémité; mais alors c'est M. de Lessart qui prend le soin d'examiner s'il est de l'intérêt de l'empereur de l'entreprendre; il met en supposition ce qui pourroit arriver de plus favorable à ses armées; et quel est le résultat qu'il en tire?... On a honte de transcrire de pareilles absurdités.... *Que l'empereur finira peut-être par être plus embarrassé de ses succès qu'il ne l'eût été de ses revers, et que le seul fruit qu'il retirera de cette guerre, sera le triste avantage d'avoir détruit son allié, et d'avoir augmenté la puissance de ses ennemis et de ses rivaux. — Il en conclut qu'il est de la dernière évidence que la paix convient autant à l'empereur qu'à la France, et qu'il lui convient de conserver une alliance qui désormais ne peut avoir aucun inconvénient pour lui, et qui peut lui devenir utile.*

C'est, messieurs, le ministre qui est chargé de demander à l'empereur des explications sur la protection qu'il a accordée à nos émigrés, sur son infraction aux traités de 1756, sur ses con-

férences de Pilnitz, et sur l'accord qu'il a fait avec le roi de Prusse, qui calcule les intérêts et les désavantages que l'empereur peut avoir en nous faisant la guerre, qui suppose déjà la nation vaincue, écrasée par les armes de Léopold, et qui n'aperçoit pour l'empereur que le triste avantage d'avoir écrasé son allié. Je me réserve encore de répondre à ce passage dans un examen particulier de la lettre de M. de Kaunitz. — Mais la nation ne doit-elle pas désavouer publiquement un écrit si déshonorant pour elle; et l'homme qui en est coupable, plus répréhensible mille fois que les libellistes qu'il dénonce, ne mérite-t-il pas la censure générale? M. de Lessart a donc cru que la révolution françoise n'étoit pas le résultat du mouvement spontané de la France entière. S'est-il imaginé que des combinaisons politiques pouvoient en arrêter les progrès et la consolidation? a-t-il cru que nous serions abattus par quelques revers? Mais que dis-je? pourquoi n'a-t-il pas présagé nos triomphes? Les efforts et le courage d'un peuple entier qui combat pour sa liberté, n'ont ils pas plus d'énergie que ceux des esclaves obéissant à la voix de leurs despotes? Cette lettre n'a été ni composée, ni entendue dans le sein de l'assemblée nationale, puisqu'il y a eu des membres qui n'ont pas rougi d'y donner quelques applaudissemens; car quel François ne s'indigneroit pas de l'intention d'une pareille lettre et des lâches détails qu'elle renferme?

Dans les explications que l'assemblée nationale avoit prié le roi de demander à l'empereur, un des principaux articles sur leqnel nous attendions une réponse cathégorique étoit, sans contredit, l'affaire relative aux princes possessionnés

en Alsace ; et cependant M. de Lessart termine sa dépêche en prévoyant que cette explication pourroit embarrasser la cour impériale. Il observe *que c'est une affaire à part et qui doit être traitée différemment que celle dont il s'agit actuellement.* Enfin, pour mettre l'empereur plus à son aise, il termine par exprimer *le vœu du roi, celui de son conseil et celui de la saine partie de la nation. C'est la paix*, dit-il, *que nous voulons ; nous demandons à faire cesser cet état dispendieux de guerre dans lequel on nous a entraîné ; nous demandons à revenir à l'état de paix ; mais on nous a donné de trop justes sujets d'inquiétude pour que nous n'ayons pas besoin d'être pleinement rassurés.*

Je demande à M. de Lessart lui-même s'il n'avoit pas existé quelques princes possessionnés en Alsace qui eussent prétendus à des répétitions bien ou mal fondées, croit-il que nos émigrans eussent trouvé la protection et l'asyle qui leur ont été accordés ? Je lui demande si ce n'est pas ce rassemblement coupable qui est la cause des forces que nous avons portées sur nos frontières ? Je lui demande s'il croit que, quand même nous serions certains que la cour de Vienne seroit résolue de conserver la plus exacte neutralité, s'il imagine que tant *que le concert que l'empereur a fait avec les autres puissances* durera, tant que nous ne serons pas assurés des intentions des princes d'Allemagne, du roi de Prusse, de la Russie, s'il imagine qu'il seroit prudent à nous de dégarnir nos frontières ? Je lui demande si, dans le cas d'une attaque, nous pouvons porter le théâtre de la guerre autre part que sur les terres de l'empereur, qui nous avoisinent de tous les côtés, et si, dans ce cas-là, il resteroit

spectateur indifférent? Et cependant M. de Lessart remet à une autre époque les éclaircissemens exigés sur ce qui regarde la protection que l'empereur a promis, par son *conclusum* de Ratisbonne, aux princes réclamans.

Il finit par demander la paix, après avoir faussement annoncé, dans sa lettre, que notre armée est indisciplinée; que nos finances sont dans l'état le plus alarmant; que nous sommes désolés par des troubles intérieurs; que l'administration est entravée de toutes parts; qu'on a perdu tout respect pour toutes les autorités constituées. Ah! sans doute, messieurs, il ne nous est pas permis de douter que l'assemblée nationale ne porte l'attention la plus sévère à cette lettre coupable; elle ne peut être insensible à la dignité de la nation, vingt fois compromise dans cet écrit scandaleux; et si la responsabilité des ministres n'est pas une chimère, n'a-t-elle pas le droit d'en faire, en ce moment, la première application?

Après l'examen que je viens de faire de la lettre de M. de Lessart, il m'est impossible de ne pas en conclure, qu'elle n'est que le complément du système adopté depuis long-temps, pour forcer, pour ainsi dire, la nation à lui faire demander elle-même quelques changemens dans les bases de notre constitution; qu'elle ne répond en rien à la demande que l'assemblée nationale avoit faite au roi, en le priant d'avoir une explication positive avec l'empereur; que la négociation avec ce prince en est précisément au même terme où elle étoit il y a six semaines; qu'il n'y a pas un instant à perdre pour faire expliquer l'empereur sur les projets ultérieurs qu'il peut avoir; que l'on est certain que les

préparatifs se continuent avec activité ; que les aristocrates indiscrets qui sont à Paris, et qui sont pour le moins aussi bien instruits de ce qui se passe que M. de Lessart, assurent que leur parti se dispose à une prochaine irruption ; qu'ils sont certains de la confédération qui existe entre les puissances.

Que la conduite du ministère françois étoit prévu depuis long-temps ; que ce plan de conduite avoit été adopté ainsi que je vous l'ai annoncé, il y a plus de cinq semaines, dans une conférence qui a eu lieu dans un château voisin, où toute la coalition étoit rassemblée ; qu'il est de la dernière évidence, que la nation est trompée et trahie par ceux qui, par leur état, devroient défendre ses intérêts que la nation est trop juste pour rendre responsable un ministre d'un événement qu'il n'aura pu prévoir ; mais en même-temps qu'elle a le droit de désavouer, de rejetter hautement celui qui la dégrade par sa correspondance.

Je termine cette opinion en invitant les membres de l'assemblée nationale, qui sont ici présens, de ranimer leur zèle et leur courage à proportion des dangers qui nous environnent ; qu'ils fassent une adresse au roi, dans laquelle ils l'avertiront des dangers dont il est environné ; qu'ils en prennent le texte dans la motion que M. Guadet a fait hier à l'assemblée nationale.

Entourés d'insurrections, prévues et annoncées depuis cinq semaines, et tout le plan que je vous ai développé s'exécutant avec la plus grande exactitude, il me semble que le premier remède à tant de maux, est d'avertir tous les citoyens du piége affreux qui leur est tendu. —

Le peuple françois a confiance dans ses représentans. Chaque fois que l'assemblée nationale lui a fait une adresse, nous en avons ressenti les bons effets. Les François se mènent par la confiance ; il faut donc les éclairer. — N'est-il pas, par exemple, de la dernière évidence que les troubles qui existent dans le département de l'*Eure*, sont fomentés et excités par les ennemis du bien public? Mais messieurs, portez donc un regard attentif sur les abominables manœuvres qui se passent autour de vous, à Noyon, à Etampes, à Evreux; on cherche à entourer Paris d'insurrections, et je ne puis m'empêcher de vous dire, qu'hier au soir, j'ai été vivement alarmé, lorsque j'ai vu des patriotes applaudir à la ridicule et impolitique proposition qui vous a été faite par l'officier municipal d'Etampes, qui demandoit une loi pour que les maires fussent autorisés à taxer le prix des grains. — Si une loi si fatale étoit décrétée, il est difficile de prévoir les maux qui en résulteroient, et j'espère que nos législateurs en peseront mûrement toutes les conséquences.

Nous sommes peut-être, messieurs, au moment de la crise la plus sérieuse de toute la révolution ; mais avec du caractère, du sang-froid, de la vigilance et du courage, les traîtres seront démasqués et punis, et la liberté sera triomphante.

POST-SCRIPTUM.

J'avois la parole pour discuter la lettre de M. de Kaunitz.

Dans l'intervalle de cette séance à celle où je devois parler, l'assemblée nationale, d'après le rapport de M. Brissot, a prononcé un décret

d'accusation contre M. de Lessart, et nous avons appris la nouvelle de la mort de l'empereur.

J'ai cru devoir dire à la société, que la discussion sur la lettre de M. de Kaunitz me paroissoit inutile ; que les grands événemens qui venoient de se passer changeoient entièrement l'objet de la discusions ; que nous n'avions plus à nous plaindre de l'empereur, et que, dans l'examen de la lettre de M. de Kaunitz, ayant été obligé d'improuver souvent M. de Lessart, ce ministre étant sous le glaive de la loi, il ne m'étoit plus possible de parler contre lui. J'ai proposé à la société de fixer la discussion sur la nouvelle position où la France se trouve par l'événement imprévu de la mort de l'empereur.

La société a adopté cette mesure.

THURIOT, *député à l'assemblée nationale, président ;* COLLOT-D'HERBOIS, *vice-président ;* CAMBON, ROUYER, MERLIN, *députés à l'assemblée nationale ;* ISAMBERT, GAILLARD et DUCHOSAL, *secrétaires.*